



**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur général et greffier de la Ville de Bonaventure que :

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption du **budget de l'exercice financier et à l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2026, le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30**, lors d'une séance extraordinaire dudit conseil, qui se tiendra à la salle Suzette-Arsenault de l'hôtel de ville, 127, avenue de Louisbourg.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et le plan triennal d'immobilisation.

DONNÉ à Bonaventure, ce 8^e jour de décembre 2025.

André Pineault
Directeur général et greffier